

Département de la Savoie

Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE

MAIRIE DE CEVINS

☎ 04.79.38.20.28

Fax 04.79.38.26.59



AVIS



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 09 Octobre 2015 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 15

Présents : 09

Votants : 12

Absents :

Bernadette AMIEZ.

Stéphanie BAL.

Frédéric LE FUR.

Excusés :

Jean-Louis DUNAND-LAISIN (pouvoir de vote à Raymond MULER).

Gabriel MARQUES (pouvoir de vote à Bernard MILLIET).

Nadine POINTET (pouvoir de vote à Sébastien PIVIER).

Secrétaire de séance :

Justine BAL.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 11 Septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Justine BAL est élue secrétaire de séance.

Projet TEPOS (Territoire Energie POSitive).

Monsieur le Maire expose que le 09 Février dernier, le territoire Arlysère a été retenu parmi les candidats de l'appel à projets, lancé à l'Automne 2014 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie : « Territoire à énergie positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), au titre des 13 TEPCV « en devenir » de Rhône-Alpes.

Arlysère s'engage désormais dans l'élaboration d'une candidature dite TEPOS. Une telle reconnaissance régionale permettrait de mobiliser jusqu'à 2 millions d'euros de subvention

d'investissement au profit de projets générateurs d'économie d'énergie significatives et/ou de production d'énergie renouvelable.

Cette candidature doit correspondre à un engagement concret de tous les acteurs locaux en vue d'atteindre 3 objectifs, à l'horizon 2050 :

1. Diviser par deux la consommation énergétique globale du territoire (électricité, chaleur, mobilité, industrie).
2. Atteindre l'équilibre entre la consommation d'énergie et la production locale d'énergie renouvelable.
3. Diviser par quatre la production de gaz à effet de serre (GES) du territoire.

La réussite de cette démarche dépend d'un engagement commun de l'ensemble des acteurs du territoire en faveur de ces 3 objectifs.

Raymond MULLER ajoute que cette démarche n'est pas seulement nationale et que d'autres pays européens s'engagent dans cette perspective.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le portage de la démarche par Arlysère et l'engagement de la Commune à contribuer à participer à sa mise en œuvre (transmission des données, participation des élus et des agents aux groupes de travail, mise à disposition des supports de communication de la Commune, ...)

Appartement communal de la Mairie – Convention de participation aux frais de chauffage :

Monsieur le Maire rappelle que l'appartement communal, situé au 1^{er} étage de la Mairie, a fait l'objet d'un renouvellement de bail à titre précaire et révocable en Mai dernier.

L'article 6 de ce contrat prévoit que les charges locatives, liées à la location de cet appartement, devront être supportées par le locataire et, notamment les frais de chauffage pendant les mois d'hiver, de Novembre à Avril.

Cette participation a été réévaluée l'année dernière, par décision du Conseil Municipal, et est passée de 90 à 92 Euros.

Compte-tenu de la stabilité des tarifs des combustibles, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir ce montant pour l'hiver 2015/2016 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette participation.

Appartement communal de La Poste – Renouvellement de bail :

Monsieur le Maire rappelle que l'appartement communal situé au 1^{er} étage de La Poste est loué, depuis le 04 Octobre 1999 et est reconduit tacitement tous les 6 ans.

Depuis la signature de ce bail, seul le montant du loyer hors charge est revalorisé au 1^{er} Janvier de chaque année. En revanche, les charges, et plus précisément les frais de chauffage, n'ont subi aucune augmentation.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de signer un nouveau bail avec le locataire, précisant les modalités suivantes :

1. Participation aux frais de chauffage calculée sur les factures de combustible réglées par la Commune et facturée en fonction de la surface totale de l'appartement.
2. Entretien des abords occupés par le locataire.

afin d'ajuster au mieux les charges liées à la location de cet appartement et autorise Monsieur le Maire à signer ce nouveau bail.

Bibliothèque – Convention de soutien à la lecture publique :

Monsieur le Maire expose qu'à ce jour, la fréquentation est satisfaisante et positive (environ une centaine de passages recensés) et remercie les bénévoles.

Dans un souci d'optimiser le service, une convention sera signée entre la Bibliothèque, l'Ecole et le SIBTAS.

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose que l'Association des Pays de Savoie a mis en œuvre un nouveau plan de développement de la lecture publique, pour la période 2015/2020, porté par Savoie Biblio.

La bibliothèque de Cevins a un budget communal de 0.50 €uros par habitant ce qui lui permet de bénéficier des services offerts par Savoie-Biblio. La convention approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 14 Novembre 2014 est devenue caduque.

La nouvelle convention a pour objet de définir les conditions de collaboration des deux signataires en vue du développement de la lecture publique sur le territoire communal : création, amélioration et animation d'une bibliothèque.

Afin de poursuivre ce partenariat, il convient de dénoncer la convention actuelle et d'en conclure une nouvelle pour la période 2015/2020.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les termes du règlement intérieur et des différentes conventions à passer et autorise Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette décision.

Taxe d'Aménagement :

La Taxe d'Aménagement avait été reconduite de plein droit annuellement, à compter du 1^{er} Janvier 2015, au taux de 4 %, par délibération du Conseil Municipal en date du 14 Novembre 2014.

La durée de validité des délibérations fixant le taux est d'un an. Cette délibération est reconductible dès lors que la collectivité n'adopte pas de nouvelle délibération modifiant le taux.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le taux de la Taxe d'Aménagement à 4 %.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 11 Septembre 2015 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Suite à des interrogations de certains administrés, Sébastien PIVIER précise que l'eau qui s'écoule dans les bassins communaux n'est pas facturée aux administrés.
- Le Conseil Municipal est informé de la date retenue pour le tir du feu d'artifice, qui aura lieu le 31 Octobre prochain à 21h00. Cette manifestation « Soirée de l'Automne », organisée à la Salle des Fêtes, sera agrémentée par une « soupe à l'oignon », buvette, avec l'éventuelle collaboration de l'APE et de l'association « Cevins Animation ». Justine BAL propose de contacter l'Association des Parents d'Elèves pour une participation de ses membres à ce projet.
- Monsieur le Maire expose que la loi NOTRÉ (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a été définitivement adoptée le 16 Juillet 2015 et résume sommairement les objectifs de cette loi qui portent sur les compétences des Régions, des Départements, des Communautés de Communes et des Communes.
Elle impose, notamment la réduction, voire la disparition des syndicats intercommunaux et le transfert de certaines compétences des Communes vers l'Intercommunalité, telles que la Loi GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Préventions des Inondations), la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement, les Plans Locaux d'Urbanisme, les Centres Communaux d'Aide Sociale, ...
Sébastien PIVIER expose que la Co.RAL a réalisé une étude concernant la gestion de l'eau et l'assainissement, qui deviendrait de sa compétence au plus tard et obligatoirement en 2020, et notamment l'application d'un tarif unique pour les 18 Communes adhérentes.
Les prix de l'eau et assainissement seront lissés sur 10 ans, de 2016 jusqu'en 2026.

Sébastien PIVIER explique également que le coût des travaux à effectuer sur ces deux réseaux est quasiment impossible à supporter par le seul budget communal sans envisager une augmentation tarifaire.

Karim Amellal souligne qu'il convient d'être vigilant sur la prise de compétence par la Coral et des travaux à venir qui devront être réalisés.

- Maison Médicale : Monsieur le Maire confirme le départ de deux médecins entre 2016 et 2017. Il précise que les maires des 6 Communes voisines se sont réunis à plusieurs reprises, afin de faire avancer le projet de cabinet médical intercommunal et que des rencontres ont été organisées avec notamment un couple de médecins et plusieurs corps de métiers (infirmiers, kinésithérapeutes, pharmaciens,...), afin de quantifier les besoins. Un terrain serait disponible sur La Bâthie et une étude de faisabilité a été confiée à l'ASADAC, notamment concernant les subventions qui pourraient être attribuées pour la réalisation de cette opération, le but étant d'accueillir 5 médecins.
- Monsieur le Maire rappelle les dates des élections régionales qui se dérouleront les 6 et 13 Décembre 2015.
- Le Groupement Viticole a décidé, en lien avec le conseil municipal, d'organiser une réception de travaux pour l'inauguration des « sartos », dont la reconstruction des toits a été réalisée par des bénévoles qui ont également fourni les matériaux. Il est décidé d'organiser cette réception le vendredi 23 Octobre prochain à 17 h, en présence de la presse locale.
- Raymond MULLER résume la réunion du Comité Consultatif des déchets du 14 Septembre dernier, dont la volonté est d'optimiser les tournées. Par conséquent, le circuit des collectes des ordures ménagères sera révisé, notamment sur la sécurité et l'optimisation des trajets. De plus, le 1^{er} bilan du tri multiflux (mis en place début 2015 : passage de 3 à 2 conteneurs) montre qu'il n'y a pas de baisse des tonnages collectés et une nette amélioration de l'activité des tris (passage de 22% à 11% de conteneurs recalés)
- Raymond MULLER expose que la vente de bois par appel d'offres prévue le 29 Septembre 2015, a été annulée en raison d'une protestation du syndicat des exploitants scieurs de Rhône-Alpes, portant essentiellement sur leur refus du projet d'évolution des échéances de paiement pour les coupes vendues.
- Marie-Christine DORIDANT informe le Conseil Municipal que des contacts seront pris avec les différents acteurs locaux pour la préparation du bulletin municipal 2016.
- L'AFP organise sa corvée d'automne qui aura lieu le 7 novembre au hameau du Villard (RV pour les bénévoles à 7 H sur place).
- Entretien digue Claudius Poux : les démarches entreprises auprès de la DDT afin de procéder à la coupe des arbres au niveau des enrochements, devraient aboutir à des travaux dans le courant de cet hiver. La commune suit ce dossier avec toute l'attention nécessaire.
- Chapelle ND des Neiges : les travaux de réfection des vitraux endommagés ainsi qu'une remise en état de l'ensemble des vitraux, sont programmés dans les jours à venir par l'entreprise Falcoz.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

CEVINS le 12 Octobre 2015.



Le Maire,

Philippe BRANCHE